

## Réponses sécuritaires et délinquance

Un certain nombre d'évolutions économiques, sociales ou culturelles sont à l'œuvre dans la société française et ont pour conséquence de bouleverser plus ou moins les institutions. Plus particulièrement dans le domaine pénal et pénitentiaire, le choix a été fait de répondre à ces évolutions par des solutions sécuritaires : renforcement de la répression, allongement des peines, multiplication des peines de sûreté, réintroduction des peines plancher, etc.

Ce choix unique, sans nuance, est un projet inacceptable :

- ◆ C'est attaquer directement le principe selon lequel « la loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires » inscrit à l'art. 8 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Principe qui, depuis deux siècles, a non seulement permis d'élargir considérablement l'éventail des peines dont dispose le magistrat, mais aussi de fonder l'individualisation des peines dans leur prononcé et leurs modalités d'exécution.

- ◆ C'est un changement radical de politique pénale, conduisant à des procédés caricaturaux de traitement de la délinquance et plus particulièrement de la récidive. Les réponses dégagées sont impuissantes à résoudre le problème : il n'est en effet pas question de s'interroger sur les raisons de la récidive ou de la délinquance. Au contraire, on fait de l'enfermement, le plus long possible, la réponse centrale. C'est une fuite en avant.

- ◆ C'est également un changement porteur de lourdes conséquences sur l'économie globale de notre système de prononcé et d'exécution des peines. Quel développement sera en effet possible pour les sanctions non carcérales, comme le travail d'intérêt général, alors qu'un deuxième petit délit entraîne le prononcé d'une peine ferme de prison ? Quel développement également pour les aménagements de peine, dans un contexte d'inflation carcérale et de surpopulation, dont le plus souple et le plus efficace – la libération conditionnelle – ne cesse de perdre de l'influence ? Ces aménagements pourront-ils avoir un autre rôle que d'être des soupapes pour soulager la pression en détention, au lieu d'être des moyens de réintégration progressifs dans le monde libre ?

Ce mouvement se fait au mépris de toutes les observations scientifiques qui mesurent et étudient les phénomènes de récidive. Il se fait au mépris également de l'expérience que nous partageons avec de nombreux acteurs. Une partie des personnes sortant de détention doit bénéficier d'un accompagnement social et nous savons que cet accompagnement réduit dans des proportions importantes les phénomènes de récidive.

Dans l'une de nos structures en 2005, plus de la moitié des personnes accueillies avait connu de 2 à 5 incarcérations. Ces personnes sont en général en mauvais état de santé, révélant les difficultés liées à la précarité sociale et économique dans laquelle elles vivent : 55% sont dépendantes de l'alcool ou de drogue, 23% ont besoin d'un accompagnement d'ordre psychiatrique.

Plus de la moitié, sans formation qualifiante, connaît depuis longtemps chômage, petits boulots, intérim... 26% d'entre elles seulement ont pu travailler en détention et se constituer un pécule souvent faible. Les autres (75%) n'ont aucune ressource et sortent sans argent, sans couverture sociale, et assez souvent, sans aucun papier d'identité.

Ce sont des personnes en grande difficulté, qui nous demandent très clairement de les aider. Pendant ou à l'issue de leur séjour dans cette structure, seules 15 % des personnes accueillies sont de nouveau incarcérées, ce qui est sans commune mesure avec les taux de retour en détention, à délit comparable, de celles qui sont sorties en fin de peine, sans préparation et sans mesure d'accompagnement.